



## AVIS DE PROMULGATION

### DU RÈGLEMENT NUMÉRO 902-24

#### MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 581-06 RELATIF À LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS AFIN DE L'AUTORISER SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-AIMÉ

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

**QUE** le conseil de cette Municipalité a, le 4 novembre 2024, adopté le règlement -  
numéro 902-24;

**QUE** les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité  
de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux  
mille vingt et quatre.

Eric Boisvert  
Directeur général  
et greffier-trésorier